

8.11 Question de Mme Özlem Özen à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Entrée en vigueur de l'interdiction de mentions de jeux et paris au 1er janvier: état de préparation des clubs sportifs et conséquences sur les finances et le soutien à la pratique sportive des jeunes»

Mme Özlem Özen (PS). – Le 28 décembre dernier, un article de «L'Écho» rappelait qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, les clubs belges devraient se conformer à l'interdiction de promouvoir les jeux de hasard et les paris sportifs sur l'avant de leurs maillots. Le problème est que de nombreux clubs professionnels, dont le Sporting club de Charleroi, le Sporting club d'Anderlecht ou le Standard de Liège, dépendent fortement de ces sponsors. Cette interdiction aura donc des répercussions significatives sur leurs finances. Sur les 29 clubs professionnels que compte notre championnat, 19 d'entre eux ont pour principal sponsor une société de jeux de hasard ou de paris sportifs. Sur ces 19 clubs, seuls deux ont anticipé la mesure d'interdiction et mis en place des alternatives pour compenser la perte de revenus y conséquente.

Madame la Ministre, confirmez-vous ces données? Avez-vous eu des retours sur la parfaite prise de conscience par tous les acteurs sportifs de ces règles, qui, de plus, diffèrent pour les clubs professionnels et les clubs amateurs? Mon propos est ici centré sur l'analyse et l'anticipation des conséquences de l'entrée en vigueur de cette interdiction sur le financement global du sport et surtout sur les

mesures qui seront mises en œuvre pour préserver la pratique sportive du plus grand nombre. Le 12 novembre dernier, en réponse à l'une de mes questions, vous m'aviez dit être attentive à l'impact de ces mesures et qu'il vous était difficile d'évaluer les pertes financières pour les clubs.

Cette interdiction poursuit un objectif important en termes de santé publique et de lutte contre les addictions. Depuis ma question de novembre dernier, disposez-vous de données chiffrées? À l'époque, vous disiez prête à interpeller le gouvernement fédéral à ce sujet. Avez-vous agi et si oui, pouvez-vous nous faire part des conclusions de vos échanges? Avez-vous abordé cette interdiction lors de vos rencontres avec les représentants du monde sportif francophone? Quelle stratégie défendez-vous dans l'intérêt du sport et de nos jeunes?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, cette interdiction résulte d'une décision du gouvernement fédéral. Selon la *Pro League*, tous les clubs professionnels s'y sont conformés et il n'a donc plus de partenariat avec des sociétés dont l'activité est en lien avec les jeux de hasard ou les paris sportifs. Il n'y a pas d'alternatives pour changer de sponsor à ce jour. Vous parlez essentiellement des clubs sportifs professionnels. S'il sera beaucoup plus facile pour un club de ce type de trouver un nouveau sponsor, cela s'avérera beaucoup plus compliqué dans le secteur du sport amateur.

La perte est évaluée à 20 millions d'euros par saison pour les clubs professionnels. Cela représente des manques de recette importants. Mes craintes sont plus grandes pour le sport amateur, car beaucoup de ses clubs bénéficiaient du sponsor de ces sociétés de paris sportifs.

Cette mesure a comme objectif de contrôler et de maîtriser l'accès à ces jeux de hasard. Cependant, une étude a démontré que, sur les dix sites les plus consultés et où l'on joue le plus, cinq d'entre eux sont illégaux. Il est donc pertinent de se demander l'objectif initial de cette mesure, prise au niveau fédéral, n'a pas été manqué. Je ne manquerai évidemment pas d'interroger le futur ministre chargé de cette matière du futur gouvernement fédéral qui sera, je l'espère, rapidement nommé.

Cette interdiction a deux effets: la diminution du mécénat pour les clubs sportifs, ou pour les associations, et l'échec de la lutte contre la popularisation de ces jeux illégaux, pour lesquels l'attrait du public ne semble pas faiblir. À titre personnel, je pense que l'on est passé à côté de l'objectif qui était poursuivi. J'attends donc avec impatience que le nouveau gouvernement fédéral soit installé.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, bien entendu, vous n'êtes pas responsable de tout, nous sommes dans un État fédéral et cette interdiction a été prise par le gouvernement fédéral. Néanmoins, j'insiste sur l'importance

d'anticiper son impact sur le secteur sportif francophone et d'accompagner les clubs sportifs dans cette transition. Il faut surtout, comme vous l'avez dit, cibler les clubs amateurs où les joueurs risquent fort d'être impactés par cette interdiction. Il est aussi important de veiller à la bonne compréhension et application de ses règles pour éviter des sanctions.

Vous l'avez dit, l'apport de ces sponsors est d'environ 20 millions d'euros par saison pour les clubs professionnels. Alors qu'ils s'apprêtent à toucher au minimum 10 % de droits télévisés en moins lors des cinq prochaines saisons, il est capital pour les clubs belges, dont la majorité est dans une situation financière critique, de pallier ce manque à gagner en cherchant d'autres sponsors. Il faut saisir les opportunités et démarcher de nouveaux secteurs susceptibles d'investir dans le sport, surtout dans le sport amateur. Enfin, il est important de veiller à garantir la pratique sportive pour tous, et surtout pour les jeunes qui ne doivent pas, en cascade, subir les difficultés financières dues à cette interdiction.